



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information

## **Rapport de certification ANSSI-CC-PP-2021/01**

**Calypso Basic - Protection Profile  
(Référence 210311-SP-CalypsoBasic\_ProtectionProfile,  
version 1.0)**

Paris, le 11 novembre 2021

Le directeur général de l'Agence nationale de la  
sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD

[ORIGINAL SIGNE]



## AVERTISSEMENT

Ce rapport atteste la conformité de la version évaluée du profil de protection aux critères d'évaluation.



Un profil de protection est un document public qui définit, pour une catégorie de produits, un ensemble d'exigences et d'objectifs de sécurité, indépendants de leur technologie et de leur implémentation, qui satisfont les besoins de sécurité communs à un groupe d'utilisateurs.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information  
Centre de certification  
51, boulevard de la Tour Maubourg  
75700 Paris cedex 07 SP

[certification@ssi.gouv.fr](mailto:certification@ssi.gouv.fr)

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

Référence du rapport de certification	<b>ANSSI-CC-PP-2021/01</b>	
Nom du profil de protection	<b>Calypso Basic - Protection Profile</b>	
Référence/version du profil de protection	<b>Référence 210311-SP-CalypsoBasic_ProtectionProfile, version 1.0</b>	
Conformité à un profil de protection	<b>Néant</b>	
PP-Base certifiée	<b>Néant</b>	
PP-Modules associés aux PP-Configurations certifiées	<b>Néant</b>	
Critère d'évaluation et version	<b>Critères Communs version 3.1 révision 5</b>	
Niveau d'évaluation imposé par le PP	<b>EAL 2 augmenté</b> <b>ALC_DVS.1 et AVA_SPECIFIC.1</b>	
Rédacteurs	<b>INTERNET OF TRUST</b> 77 av. Niel 75017 Paris, France	<b>CALYPSO NETWORKS ASSOCIATION</b> Cour d'Avril, 2 rue de la Roquette 75011 Paris, France
Commanditaire	<b>CALYPSO NETWORKS ASSOCIATION</b> Cour d'Avril, 2 rue de la Roquette 75011 Paris, France	
Centre d'évaluation	<b>SERMA SAFETY &amp; SECURITY</b> 14 rue Galilée, CS 10071, 33608 Pessac Cedex, France	
Accords de reconnaissance applicables		

## PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr).

## TABLE DES MATIERES

1	Le profil de protection.....	6
1.1	Identification du profil de protection.....	6
1.2	Rédacteur .....	6
1.3	Description du profil de protection .....	6
1.4	Exigences fonctionnelles.....	6
1.5	Exigences d'assurance .....	6
2	L'évaluation.....	8
2.1	Référentiels d'évaluation .....	8
2.2	Travaux d'évaluation .....	8
3	La certification .....	9
3.1	Conclusion.....	9
3.2	Reconnaissance du certificat.....	9
3.2.1	Reconnaissance européenne (SOG-IS).....	9
3.2.2	Reconnaissance internationale critères communs (CCRA).....	9
ANNEXE A.	Références .....	10
ANNEXE B.	Références liées à la certification.....	11

## 1 Le profil de protection

### 1.1 Identification du profil de protection

Titre : Calypso Basic - Protection Profile

Référence, version : 210311-SP-CalypsoBasic\_ProtectionProfile, 1.0

Date : 26 octobre 2021

### 1.2 Rédacteur

Ce profil de protection a été rédigé par :

**INTERNET OF TRUST**

77 avenue. Niel,

75017 Paris France

### 1.3 Description du profil de protection

Le Calypso Basic défini dans le profil de protection [PP] est une carte à puce sans contact embarquant une application *Calypso Basic* conforme à l'ISO/IEC 14443 et CEN/TS 16794, ainsi qu'à l'ISO/IEC 7816-4. Ce produit est destiné à donner l'accès aux transports publics et potentiellement, il peut être combiné avec d'autres services associés.

Le profil de protection [PP] définit le minimum des exigences de sécurité pour les produits Calypso tel que défini au chapitre 1.2 « *Overview* » du [PP].

### 1.4 Exigences fonctionnelles

L'**exigence fonctionnelle de sécurité** définie par le profil de protection<sup>1</sup> est la suivante :

- FCS\_RNG.1 *Random numbers generation*

De plus, le profil de protection reprend les exigences fonctionnelles de sécurité suivantes définies dans la partie 2 des Critères Communs [CC].

### 1.5 Exigences d'assurance

Le niveau d'assurance exigé par le profil de protection est le niveau **EAL2 augmenté des composants d'assurance suivants ALC\_DVS.1 et AVA\_SPECIFIC.1.**

AVA\_SPECIFIC.1 correspond à un composant d'assurance étendu qui s'ajoute au composant AVA\_VAN.2 ; il traite de l'analyse de vulnérabilité en utilisant la table de cotation [JIL-AAPS]. Le traitement des deux composants AVA est exigé par le profil de protection.

En dehors du composant AVA\_SPECIFIC.1, toutes les exigences d'assurance imposées par le profil de protection sont extraites de la partie 3 des Critères Communs [CC].

---

<sup>1</sup> Exigences fonctionnelles étendues non issues de la partie 2 des [CC].

Ainsi, les reconnaissances SOG-IS et CCRA des produits évalués selon ce profil de protection seront limitées à EAL2.

## 2 L'évaluation

### 2.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs version 3.1, révision 5 [CC]** et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel CEM [CEM].

### 2.2 Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le 29 septembre 2021, détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation relatives aux composants d'assurance ci-dessous sont à « **réussite** ».

Les composants évalués (définis dans [CC]) sont les suivants :

Composants	Descriptions
APE_CCL.1	<i>Conformance claims</i>
APE_ECD.1	<i>Extended components definition</i>
APE_INT.1	<i>Protection profile introduction</i>
APE_OBJ.2	<i>Security objectives</i>
APE_REQ.2	<i>Derived security requirements</i>
APE_SPD.1	<i>Security problem definition</i>

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].



### 3 La certification

#### 3.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

#### 3.2 Reconnaissance du certificat

##### 3.2.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>2</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour classes d'assurance APE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



##### 3.2.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>3</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique pour les classes d'assurance APE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



---

<sup>2</sup> La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : [www.sogis.eu](http://www.sogis.eu).

<sup>3</sup> La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : [www.commoncriteriaportal.org](http://www.commoncriteriaportal.org).

## ANNEXE A. Références

[PP]	<i>CALYPSO SPECIFICATION - Calypso Basic - Protection Profile</i> , référence 210311-SP-CalypsoBasic_ProtectionProfile, version 1.0, 26 octobre 2021.
[RTE]	Rapport technique d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Evaluation Technical Report PP-CALYPSO-BASIC APE evaluation project</i>, référence PP-CALYPSO-BASIC_ETR_v1.0, version 1.0, 29 septembre 2021.</li></ul>

## ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, les sites ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01 version 4.0.
[CC]	<i>Common Criteria for Information Technology Security Evaluation:</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Part 1: Introduction and general model</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001 ;</li><li>- <i>Part 2: Security functional components</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002 ;</li><li>- <i>Part 3: Security assurance components</i>, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.</li></ul>
[CEM]	<i>Common Methodology for Information Technology Security Evaluation : Evaluation Methodology</i> , avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security</i> , 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates</i> , version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[JIL-AAPS]	<i>Application of Attack Potential to Smartcards, Version 3.1, June 2020, edited by JIL.</i>